



FAMAG'

LE MAGAZINE DES FABRICANTS DE MATÉRIELS POUR LA GESTION DES DÉCHETS

n°5 • LE MAGAZINE DE LA FAMAD • FEV. 2022

• A LA UNE •



LA PÉNURIE DES MATIÈRES PREMIÈRES DISPONIBLES SUR LES MARCHÉS MONDIAUX

DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES ET TRÈS CONCRÈTES
SUR LES ACTIVITÉS DES FABRICANTS



EDITO



Le syndicat FAMAD a été créé en 1982 par plusieurs industriels français dont le domaine d'activité est de fournir aux collectivités territoriales ou à leurs opérateurs privés, des matériels ou équipements et les services associés. Il rassemble des entreprises reconnues pour leur expertise et leur capacité à fournir dans la durée une qualité de fourniture, de service et de maintenance.

Le syndicat vient de connaître des changements au niveau de la gouvernance qu'il convient de préciser. Depuis 2020, la présidence du syndicat est désormais assurée par M. Charles Hawassian en lieu et place de M. Stéphane Charvet. L'objectif principal de la nouvelle présidence est de défendre les intérêts communs et transversaux au vu de la variété des activités exercées par les membres.

Enfin, le syndicat remercie chaleureusement M. Dominique Burgess qui a exercé plus de 10 ans la fonction de secrétaire générale au sein du syndicat et qui a fait valoir ses droits à la retraite. Cependant, il continue à contribuer aux activités du syndicat à travers sa fonction de président de la commission AFNOR H96B. Depuis le mois de janvier 2021, M. Valentin Baloche a repris l'ensemble de ses missions au sein du syndicat.

La crise sanitaire a engendrée une baisse importante de la quantité de matières premières disponibles sur les marchés mondiaux. Cela est plus spécifiquement le cas pour le plastique, le bois, l'acier et les puces électroniques. Après une période de diminution des activités, celles-ci sont reparties à la hausse de manière très importante en raison d'une demande croissante depuis quelques mois.

Cela a entraîné une pénurie des matières premières nécessaires à la fabrication des matériels de pré-collecte et de collecte. Cette diminution de l'offre disponible sur le marché conjuguée à une hausse de la demande provoque deux principales conséquences pour les adhérents.

Elle provoque des **retards de livraison** pour l'ensemble des fabricants. Ils peuvent être très importants par rapport au délai qui était initialement prévu. Cette différence peut varier entre une période de 1 mois jusqu'à un an. Cela est particulièrement le cas pour certains produits comme les véhicules de collecte.

En dépit de leurs souhaits respectifs à satisfaire toutes les demandes, les fabricants risquent de se voir appliquer des pénalités de retard. Ce sujet est abordé à travers une fiche juridique disponible sur le site de la FNADE et du syndicat FAMAD.

Cette problématique a également pour effet d'**augmenter les prix des matériaux** utilisés par les fabricants. A titre d'exemple, l'indice 010536480 (Tôles quarto et autres produits plats en aciers non alliés de qualité) concernant l'acier est passé de 93.5 au mois de janvier 2020 à 183.5 en novembre 2021, ce qui représente une augmentation d'environ 51%. Cette situation a entraînée un bouleversement de l'équilibre économique en défaveur des entreprises. Dans certains cas, les prix facturés par les industriels est inférieur aux charges structurelles, les déficits provoqués par cette situation peuvent alors être très importants.

C'est notamment en lien avec ce sujet qu'un document sur les modalités de révision des prix des marchés publics est en cours de rédaction par la FNADE et devrait voir le jour en début d'année 2022.

Restons unis face à cette crise



ZOOM TECHNIQUE.

APPORT VOLONTAIRE OU COLLECTE DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS MÉNAGERS : LA CONTRIBUTION DES FABRICANTS

La réglementation concernant la collecte des déchets ménagers a subi une évolution importante au cours de ces dernières années. Elle oblige les collectivités à repenser leurs dispositifs en vue de les moderniser, tout en assurant une maîtrise des coûts du SPGD. La collecte de proximité répond aux différents enjeux auxquels doivent faire face les collectivités territoriales en charge de la collecte. A travers ce document, les fabricants souhaitent apporter leurs contributions.

1. La collecte en points d'apport volontaire ou collecte de proximité

Elle présente de nombreux avantages pour la population ; l'externalisation, la facilitation de l'usage, le tri des usagers hors-foyers et une compatibilité avec la tarification incitative. Ils sont encore plus nombreux pour la collectivité organisatrice du service public : une responsabilisation de l'usager, la valorisation du geste de tri, la diminution des coûts de collecte, la réduction du nombre de véhicules de collecte, la libération de l'espace public par l'absence des bacs individuels.

2. Les systèmes de collecte de proximité

Ils sont constitués par plusieurs équipements : un contenant, une interface de préhension et un véhicule équipé d'un mécanisme de levage. Pour la collecte verticale, il existe différents types de contenants (colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées) ainsi que différents types de préhension (simple ou double crochet, Kinshofer). En ce qui concerne la collecte latérale, on peut citer la collecte par deux bras latéraux pour tourillons ou par mono-bras latéral. On recense également la collecte bilatérale, par chargement arrière ou bien encore la collecte arrière classique de points de regroupement de bacs et de colonnes enterrées.

3. Eléments techniques complémentaires

En complément des informations précédentes, il est utile de mentionner que d'autres éléments techniques sont à prendre en compte dans l'implantation et la sélection des contenants. Il s'agit principalement des

avaloirs, des matériaux, des pédales, des habillages et de l'environnement de l'espace de collecte.

4. Une implantation adéquate et son suivi

Pour être pertinente, l'implantation d'une colonne de point d'apport volontaire doit prendre en compte un certain nombre de caractéristiques comme une densification suffisante, une accessibilité importante, une absence de réseaux souterrains et aériens.

Par ailleurs, il est aussi important d'accorder une vigilance particulière à certains principes comme la propreté et la mise en œuvre d'un dispositif incitatif ; ils permettent d'assurer une bonne acceptation et un bon fonctionnement du système de collecte lors de leur gestion quotidienne.

5. Sécurité des agents de collecte et des divers usagers de la voirie

Il faut aussi s'assurer que l'implantation du PAV n'engendre aucun risque de sécurité aux agents en charge de la collecte ainsi qu'aux usagers de la voirie.

6. Le digital pour l'efficacité économique et environnementale

De nombreux outils permettent de mesurer et d'améliorer la performance de collecte des conteneurs de proximité. Cela peut être des capteurs mesurant le taux de remplissage ou un dispositif de pesée embarquée qui estime le poids du contenant collecté.

7. La maintenance et l'entretien des équipements

L'installation d'un point de proximité implique un entretien des équipements de pré-collecte. Cette maintenance pourra être préventive (révisions), curative (casse..) ou réglementaire (visites obligatoires).

Il sera également important d'entretenir les équipements de pré-collecte et de collecte (lavage intérieur et extérieur des conteneurs) et de développer le nettoyage aux abords des bornes.



• LE DOSSIER JURIDIQUE •

**DOCUMENTS
DISPONIBLES**

www.famad.fr

Pour suivre toute l'actualité du secteur des matériels de gestion des déchets, retrouvez les anciens numéros du FAMAG ainsi que les publications de FAMAD sur notre site internet.

Des focus thématiques, juridiques et opérationnels pour rester à la pointe de votre secteur...



LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DANS LES MARCHÉS PUBLICS ET LES CONTRATS ENTRE LES ENTREPRISES

Les membres du FAMAD constatent un allongement des délais effectifs de paiement. Cela peut avoir une incidence importante sur la santé financière de l'entreprise. L'objectif de ce document est de rappeler le cadre juridique existant et les sanctions financières applicables en cas de retard de paiement mais aussi de présenter la mise en place de bonnes pratiques afin d'améliorer les relations contractuelles entre acheteurs et vendeurs.

1. La procédure de paiement

C'est une étape qui s'inscrit dans un processus qui démarre à la livraison. En ce qui concerne les entreprises privées, le processus est régi par le **code de commerce**. Il est à noter qu'il existe différents délais de paiements. Par défaut, celui-ci est fixé à 30 jours et court à partir de la livraison des marchandises ou de l'exécution des prestations. Il s'agit du délai qui est le plus couramment utilisé par les entreprises.

Les administrations publiques comme les collectivités territoriales (**pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice**) sont concernées par le **code de la commande publique**. Le délai de paiement est fixé à **30 jours** à partir de la date de livraison des marchandises selon l'**article R2192-10 du code de la commande publique (CCP)**. Lorsque le marché **prévoit une procédure de vérification de la conformité des marchandises livrées**, le délai démarre à partir du moment où les biens sont déclarés conformes par l'acheteur. A défaut d'une notification de conformité par l'acheteur à l'entreprise dans un délai de 30 jours, les prestations sont réputées conformes (**article R2192-17 du CCP**).

2. Les modalités administratives de paiement

Dans le cas d'une transaction entre des entreprises, la société qui vend ses biens est tenue de communiquer ses conditions générales de vente (CGV) à tout acheteur qui en effectue la demande (**article L441-1 du Code de commerce**). Le vendeur peut décider de retenir la date de réception des marchandises ou d'exécution des prestations demandées comme point de départ de calcul du délai de paiement (**article L441-1 du Code de commerce**). S'agissant des pouvoirs adjudicateurs, le **code de la commande publique et le cas échéant le CCAg-FCS** encadrent les modalités de facturation (et naturellement, les documents particuliers du marché). L'**article D2192-2 du CCP** définit l'ensemble des informations qui doivent obligatoirement figurer sur une facture.

3. Les indemnités financières de retard

En cas de retard de paiement, le vendeur à la possibilité d'instaurer des pénalités de retard ou des intérêts moratoires. Il peut également instituer une indemnité forfaitaire pour recouvrement d'une valeur de 40 € ainsi qu'une indemnité forfaitaire complémentaire lorsque celle-ci est supérieure à ce montant. Le créancier doit cependant adresser des justificatifs supplémentaires au pouvoir adjudicateur.

LA FAMAD EN CHIFFRES

- **PLUS DE 1000 "BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES"**
avec lève-conteneur livrées par an en France
- **PRÈS DE 500 ENGINES DE NETTOIEMENT**,
balayeuses-aspiratrices et laveuses de voirie
- **PLUS DE 3 MILLIONS DE BACS ROULANTS NORMALISÉS LIVRÉS PAR AN** et distribués dans les territoires
- **PLUS DE 10 MILLIONS DE CONTENEURS GÉRÉS**,
avec des contrats de location et de maintenance, permettant ainsi une gestion des fichiers et une maîtrise du patrimoine doté aux habitants
- **PLUS DE 1500 MATÉRIELS OU ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS**
de chargement, de manutention, ou de transport des déchets solides non dangereux fournis chaque année à l'industrie du déchet

• LES ADHÉRENTS ET LEURS DOMAINES D'ACTIVITÉS •



Conteneurs à déchets ménagers d'apport volontaire, services



Outils de gestion informatisée de collecte des déchets



Outils de gestion informatisée de collecte des déchets ménagers



Conteneurs à déchets, roulants ou d'apport volontaire, services



Conteneurs à déchets, roulants ou d'apport volontaire, services



Véhicules de collecte ou de nettoyage de voirie, Lève-conteneurs



Véhicules de collecte des déchets ménagers ou des activités économiques



Outils de gestion informatisée de collecte des déchets ménagers



Véhicules de collecte des déchets ménagers ou des activités économiques



Véhicules de collecte des déchets, matériels pour déchèteries



PB Environnement

Véhicules de collecte des déchets ménagers à petit gabarit



Location de véhicules de collecte des déchets ménagers, services



Véhicules de collecte ou de nettoyage de voirie, lève-conteneurs



Outils de gestion informatisée de collecte des déchets, services



Outils de gestion informatisée de collecte des déchets, services



Matériels destinés au tri et à la compaction des déchets d'activités



Conteneurs à déchets, roulants ou d'apport volontaire, services



Véhicules de collecte des déchets, Lève-conteneurs, services



Equipements embarqués de sécurité et de confort, services

Retrouvez-nous sur le site www.famad.fr

